



■ GONNEVILLE-SUR-MER

Pas de hausse des taux d'imposition

Avec un résultat de clôture au 31 décembre 2018 d'un montant de 241 312 €, « on a bien géré notre commune, elle se porte plutôt bien », souligne le maire Bernard Hoyé, lors de la présentation du budget communal.

Il est également à noter concernant l'emprunt communal pour le centre bourg « à cette même période il reste un capital de 117 612 €, c'est le seul emprunt de la commune ». Aussi, « en cette période sociale plutôt difficile, je propose que l'on garde les mêmes taux d'imposition communaux, dans la mesure où la commune n'est pas dans le besoin financier », propose le premier édile. Le



Les chênes nécessaires à la création de l'arboretum ont été livrés. La plantation devrait commencer prochainement.

taux reste donc fixé à hauteur de 6,56 % pour la taxe d'habitation, 9,59 % pour le foncier bâti et 13,63 % pour le foncier

non bâti, avec comme montant attendu 200 391 €.

Ce chiffre rentre dans les recettes de fonctionnement, dont

l'exercice pour 2019 a été voté en équilibre dépenses-recettes à 706 762 € (654 949,71 € en 2018). Pour ce qui est de l'investissement, les élus ont voté un équilibre dépenses-recettes à hauteur de 198 270 € (246 832,89 € en 2018). Soit un budget global pour 2019 de 905 000 €.

Dans le chapitre des dépenses d'investissement, sont au programme l'arboretum, la réfection des chemins, la création d'un columbarium, les études pour la création d'un mini-hangar agricole de stockage. Concernant le dossier d'enfouissement des réseaux présentés par le SDEC, le projet est reporté en 2020.